

***A l'attention des professionnels de santé du territoire de la CPTS « Montpellier Est-Bérange »***

Madame, Monsieur,

La loi de 2016, crée un dispositif de coordination des soins pour la population d'un territoire, la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé - CPTS :

- pour valoriser l'existant,
- pour formaliser le parcours de soins tout en finançant l'organisation des professionnels de santé libéraux,
- pour améliorer l'accès aux soins par une démarche partenariale collaborative.

L'obtention des financements impose la constitution d'une seule CPTS par territoire proposé par les professionnels de santé.

Des acteurs de santé du bassin de population où vous exercez se mobilisent pour créer une CPTS.

Le Guichet CPTS Occitanie, qui donnera son avis sur chaque projet, souhaite que l'ensemble des professionnels de santé soient sollicités pour recueillir leur intention dans un projet qui ne peut être que participatif.

L'implication de chacun est essentielle dès la constitution de sa CPTS, même s'il sera toujours possible de la rejoindre secondairement.

Votre réponse à ce questionnaire nous permettra de vous tenir très précisément informés de l'évolution du projet qui vous concerne et d'y situer votre place.

Lien vous permettant d'accéder au questionnaire : [QUESTIONNAIRE CPTS MONTPELLIER EST-BERANGE](#)

Votre participation est primordiale.

Nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos cordiales salutations.

**Docteur Jean-Pierre BARRAL**

Médecin Généraliste

Porteur du projet de CPTS Montpellier Est-Bérange

410 rue des Ecoles, 34670 Baillargues